

LA PAUSE ACTU

COMPTA



# Rémunération excessive des dirigeants

Attention au risque fiscal !



# Pourquoi une rémunération trop élevée peut faire perdre un avantage fiscal à votre entreprise ?

**Rémunération jugée proportionnée**  
(salaire, primes, avantages...)

**Rémunération jugée excessive**  
(salaire, primes, avantages...)

**Considérée comme une charge déductible**  
= Dépense soustraite du bénéfice imposable

**Déductibilité refusée par administration fiscale**  
= La part jugée excessive est réintégrée au bénéfice imposable

**Impôt sur les Sociétés réduit**

**Redressement fiscal**

# Comment l'administration fiscale juge-t-elle une rémunération excessive ?

L'administration fiscale fait **2 vérifications** :

- **Réalité du travail effectué** : le dirigeant exerce une véritable activité au sein de l'entreprise ;
- **Proportionnalité de la rémunération** : cohérente avec les fonctions, les résultats et la situation financière de l'entreprise.

Elle prend en compte **tous les éléments de votre rémunération** : salaires, primes, indemnités, remboursements de frais et avantages en nature.

Ces règles s'appliquent aussi **aux salariés, aux proches du dirigeant et à tous ceux qui ont un lien affectif ou financier** avec les personnes qui détiennent le contrôle direct ou indirect de l'entreprise.



# Quels sont les critères issus de la jurisprudence et facteurs d'appréciation ?

Pour déterminer si une rémunération de dirigeant est excessive, l'administration fiscale s'appuie **sur la jurisprudence et plusieurs facteurs d'appréciation concrets** :

- **Comparaison avec les rémunérations de postes similaires** (ex : taux horaire de rémunération, comparaison avec les postes analogues dans la région) ;
- **Nature et importance des affaires traitées par l'entreprise** (ex : volume d'affaires sociales traitées, complexité des missions, etc.) ;
- **Montant et évolution du CA** (ex : évolution des résultats, part de capital détenue, etc.) ;
- **Importance du rôle du dirigeant dans le développement de l'entreprise** (ex : qualifications, responsabilités exercées, etc.).

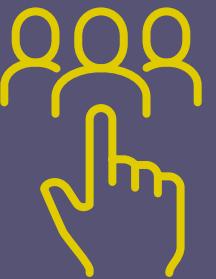
# Quelles sont les sanctions en cas de rémunération excessive ?



POUR L'ENTREPRISE

- **Réintégration fiscale** de la part jugée excessive de la rémunération dans le bénéfice imposable de la société ;
- **Recalcul de l'Impôt sur les Sociétés (IS)** ;
- **Pénalités et intérêts de retard** : majoration de 40% en cas de manquement délibéré avéré + intérêts de retard

# Quelles sont les sanctions en cas de rémunération excessive ?



## POUR LE DIRIGEANT

- **Requalification en « distribution occulte » :** la rémunération excessive est imposée comme un dividende, même si elle a été versée sous une forme différente ;
- **Imposition sans l'abattement de 40% + majoration des intérêts de retard de 25% ;**
- **Redressement d'imposition** sur le revenu soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) + pénalités de retard.



**En cas d'abus de biens sociaux**, si la rémunération excessive est assimilée à un détournement de fonds de la société à des fins personnelles :

- **Amende** pouvant aller **jusqu'à 375 000 €**
- **Et peine de prison**

# Les bonnes pratiques pour sécuriser votre rémunération de dirigeant

-  **Comparez votre niveau de rémunération** à celui pratiqué dans des entreprises de taille et de secteurs équivalents ;
-  **Restez mesuré** : votre rémunération doit être cohérente avec la situation financière de la société (trésorerie, résultat, indicateurs de performance etc.) ;
-  **Justifiez toujours** votre rémunération par des éléments concrets (missions, résultats, performances) et **conservez tous les justificatifs** de tous vos déplacements ;
-  **Faites-vous accompagner par un expert-comptable** pour éviter les erreurs fiscales courantes et optimiser votre rémunération dans un cadre sécurisé.

# Pour en savoir plus...

Vous souhaitez en savoir plus sur **les conséquences fiscales d'une rémunération excessive** ?

Découvrez notre article sur :

**implid.com**

**implid**